

20100913_DL_03

OBJET :

Convention de mise en œuvre des ENT avec la CC du Vimeu Industriel

Date de convocation :
30 août 2010

Date de séance :
13 septembre 2010

Date d'affichage :
16 septembre 2010

Membres en exercice : 9

Membres présents : 6

Membres votants : 6

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix, le 13 septembre à 18h00 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR

Etaient présents : Jean-François VASSEUR, Daniel CARPENTIER, Patrice LETALLE, Catherine QUIGNON, Jean-Claude RENAUX, Jean-Pierre TETU.

Secrétaire de séance : Jean-Claude RENAUX

Le syndicat mixte Somme Numérique a formalisé le projet des « Environnements Numériques de Travail » par une Charte de fonctionnement et un groupement de commandes des matériels informatiques.

La communauté de communes du Vimeu Industriel n'ayant pas la compétence scolaire et ne souhaitant pas prendre en charge ce service au niveau communautaire, ces délibérations ont été prises par les communes de NIBAS, AIGNEVILLE et FRIVILLE ESCARBOTIN. Il est ainsi nécessaire de conclure une convention tripartite qui fixe les relations entre le syndicat mixte, la communauté de communes du Vimeu Industriel membre de Somme Numérique et les communes qui souhaitent bénéficier du projet ENT.

LE BUREAU

- Vu la délibération n°4 du 30 avril 2008 portant sur les délégations du Bureau
- Vu les statuts de Somme Numérique
- Vu le projet de convention,

DELIBERE

ARTICLE 1 – Le Président est autorisé à signer la convention relative à la mise en œuvre du projet ENT avec la communauté de communes du Vimeu Industriel et les communes de NIBAS, AIGNEVILLE et FRIVILLE ESCARBOTIN.

ARTICLE 2 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération

Fait à Amiens, le 22 septembre 2010



Le Président